

*Affaires courantes*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'ai en main un avis de motion en vertu de l'article 52 du Règlement, qui a été présenté par le député de Yorkton—Melville.

\* \* \*

[Français]

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### DISCUSSION D'UNE QUESTION DE PRIVILÈGE

**M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead):** Monsieur le Président, mercredi dernier, à la suite de la période des questions orales, j'ai soulevé une question de privilège et l'honorable Président de la Chambre m'a alors demandé de reporter le débat à plus tard et de prévenir l'ensemble des députés et les autres leaders parlementaires du moment où le débat serait repris.

Alors, il conviendrait, je crois, que le débat soit repris demain, après la période des questions orales.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'ignore pourquoi l'honorable député se lève maintenant, car il reste encore une demande conformément à l'article 52 du Règlement venant du député de Yorkton—Melville. Cette affaire ne se rapporte en rien à l'ordre du jour.

Je dois entendre la demande présentée par le député de Yorkton—Melville conformément à l'article 52 du Règlement. Ensuite, si l'honorable député veut invoquer le Règlement, il pourra le faire. Mais le député de Yorkton—Melville a la parole.

\* \* \*

## MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

### LES NOMINATIONS AU SÉNAT

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, plus tôt dans la journée, je vous ai avisé de mon intention de proposer, conformément à l'article 52 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de débattre d'une affaire que je crois de nature urgente et importante en ce moment. Plus précisément, il s'agit des événements entourant la nomination, la semaine dernière, de huit autres sénateurs ainsi que du climat d'incertitude et de confusion qu'elle a créé, à mon avis, parmi la

population canadienne qui se demande si cette décision est vraiment du ressort du Parlement du Canada.

Je crois qu'un tel geste mine la réputation de la Chambre des communes, de sorte que nous travaillons maintenant dans un climat d'incertitude et de confusion. À mon avis, c'est une crise et en ce moment. . .

**M. le Président:** J'ai passé quelques heures à étudier le point présenté par le député. Je peux assurer au député que j'ai longuement songé à la question.

À mon avis, les demandes de débat d'urgence devraient être concises et se limiter au sujet. Ce n'est pas sans raison. Si le député s'écarte du sujet et engage un débat, aucun autre député ne peut prendre la parole, comme le veut le Règlement. Un député prend alors la parole et amorce un débat, dont le sujet peut faire l'objet de points de vue fort différents, mais aucun autre député ne peut intervenir.

C'est ce que tente d'empêcher le Règlement, et que le député de Yorkton—Melville comprend sans doute. Je lui demande donc d'en finir le plus rapidement possible avec ses observations.

**M. Nystrom:** Je finissais, monsieur le Président, au moment où vous vous êtes levé. J'estime que c'est une situation urgente. Le pays est secoué par une crise et la population veut qu'il en soit discuté au Parlement.

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**M. le Président:** Les députés se souviendront que le comité chargé de la réforme parlementaire avait recommandé que la présidence ne soit pas tenue de donner ses raisons pour le rejet d'une demande de débat d'urgence. J'ai essayé de me conformer le plus possible à cette recommandation. Cependant, il importe parfois que le public, qui suit les débats de la Chambre, comprenne ce qui se passe dans la tête du Président lorsqu'il cherche à déterminer s'il doit suspendre les travaux de la Chambre pour que puisse se tenir un débat d'urgence. Le Président essaie notamment de déterminer si la question qui ferait l'objet d'un débat d'urgence ne pourrait pas être discutée dans un autre cadre que celui d'un débat d'urgence.

Le député sait que la question qu'il soulève a fait l'objet d'observations au cours de la période des questions et qu'il aura encore l'occasion d'en parler pendant les jours qui viennent.

Que cette question ne fasse pas l'objet d'un débat d'urgence ne signifie pas qu'elle n'a aucune importance. Nombre de questions sont importantes, mais elles ne justifient pas toutes, compte tenu des circonstances, que